
Comité consultatif de la recherche

Mandat :

- Déposer, à qui de droit, les recommandations qui assureront que le développement de la recherche se fasse en accord avec le mandat principal du Cégep, soit l'enseignement.
- Conseiller la direction quant aux orientations et aux mécanismes de développement de la recherche menée au Cégep dans une perspective de planification stratégique.
- Analyser les retombées et les impacts des activités de recherche sur la formation des étudiants.
- Recueillir et traiter toutes les informations requises pour analyser les difficultés liées à la pratique de la recherche (ex. : utilisation des ressources humaines et matérielles, aspects santé-sécurité) et formuler des pistes de solution.
- Participer à l'élaboration et aux modifications des politiques liées à la recherche et aux procédures qui en découlent.
- Recevoir l'information sur les projets de recherche actuels et à venir.
- Réévaluer annuellement le présent mandat.

Composition :

- Quatre membres du personnel enseignant désignés par leur syndicat dont :
 - Deux personnes ayant une expérience récente de recherche au Cégep de Sherbrooke (idéalement dans deux domaines différents);
 - Un enseignant non chercheur (idéalement d'un domaine complémentaire aux deux premiers;
 - Un membre de l'exécutif syndical.
- Un membre du personnel professionnel nommé par son syndicat;
- Deux membres du personnel de soutien :
 - Un membre de l'exécutif syndical;
 - Un membre nommé par son syndicat;
- Le directeur des études;
- Le directeur des ressources humaines, financières et informatiques;
- La personne professionnelle du Service de soutien à l'enseignement et à la recherche (SSER) responsable du dossier de la recherche;
- La personne directrice au Soutien à l'enseignement et la recherche;
- Deux membres étudiants nommés par l'AÉCS.

Modalités de fonctionnement :

- Établissement d'un plan d'action annuel et production d'un rapport d'activités en fin d'année.
 - Présidence d'office confiée au directeur des études.
 - Secrétariat confié à la personne professionnelle du SSER responsable de la recherche.
 - Fréquence des rencontres : une fois par mois pour la première année. La fréquence des rencontres pourra ensuite être ajustée en fonction des besoins
-